

## Le Kosovo après le 10 décembre 2007 : Enjeux pour l'Union européenne

BERTRAND RIOUST DE LARGENTAYE

ASSISTÉ PAR TAMARA BUSCHEK

**Bertrand Rioust de Largentaye** est actuellement Conseiller à la Délégation de l'UE auprès de l'OCDE et de l'UNESCO, il a occupé successivement des postes en France et à l'étranger avant de rejoindre la Commission européenne et d'être associé aux débuts du Programme PHARE. De 1991 à 1996, il participe aux travaux de la Conférence Internationale sur l'Ex-Yougoslavie, puis de 1998 à 2000, il est nommé rapporteur du Groupe créé par le Commissariat au Plan pour examiner l'avenir des relations extérieures de l'Union. De 2002 à 2006, il est en charge des affaires extérieures de l'Union à *Notre Europe*. Il est l'auteur d'un rapport sur le programme TACIS et la privatisation, publié en 1998.

**Tamara Buschek** a obtenu le grade de «magistra juris» à l'Université de Graz (Autriche) en 2003, après des études spécialisées en droit européen et international. Après avoir obtenu une bourse de mérite pour réaliser un stage à la Chambre de Commerce d'Autriche à Londres, elle effectue en 2001 des recherches à la London School of Economics pour son mémoire en droit pénal «The Prevention on Sexual Child Abuse - Austria/Great Britain». De 2001 à 2002, elle étudie le droit européen et administratif à Paris. Tamara Buschek est quadrilingue (Allemand, Bulgare, Anglais et Français). Elle est l'auteure d'une note parue en mai 2007 «Bulgarie - le difficile 'retour en Europe'».

Co-auteurs avec Fabien Dupuis du Policy Paper «Le Pardon et la promesse : pour une approche plus régionale de la question des Balkans par l'UE», *Notre Europe*, mai 2006.

Le fantôme des Balkans est-il de retour ? Allons-nous connaître une nouvelle crise au cœur des Balkans occidentaux après le 10 décembre 2007 ? C'est la date à laquelle la troïka, désignée pour tenter une ultime négociation entre Serbes et Kosovars, doit rendre son rapport, et celui-ci ne pourra que dresser un constat d'échec : les positions des deux adversaires sont irréconciliables. La guerre ouverte n'est sans doute pas pour demain, mais le blocage menace toute la stabilité régionale. Les constructions laborieuses des accords de Dayton et d'Ohrid vont être remises en cause. Cette impasse, et l'inquiétude qu'elle fait naître pour le proche avenir, invitent à la réflexion. L'Union ne s'est peut-être pas suffisamment servi de son atout maître qui est la difficulté que les deux protagonistes éprouvent à imaginer leur avenir en dehors d'elle.

La note de Bertrand Rioust de Largentaye sur les enjeux de la question du Kosovo pour l'UE et son policy paper publié par *Notre Europe* sur la coopération régionale dans les Balkans publiée en mai 2006 devraient permettre d'éclairer les tenants et les aboutissants d'une situation complexe et tendue.

## Sommaire

Introduction	p. 1
I - Situation passée et actuelle	p. 3
II - Perspectives de règlement	p. 9
III- Quelques contraintes qui pèsent à l'heure des choix	p. 13
Conclusion	p. 17
Bibliographie	p. 19

## Introduction

---



**N**ous ne nous situons plus qu'à quelques jours de la date limite fixée à la troïka, formée de représentants des Etats-Unis, de l'Union européenne et de la Russie, pour parvenir à un accord sur le statut futur du Kosovo. La plus grande incertitude règne sur ce qui se passera ensuite. Les risques d'une nouvelle déflagration sont loin d'être négligeables. Ibrahim Rugova, apôtre de la non-violence, n'est plus, et son parti vient d'être devancé par celui du chef de l'armée de libération du Kosovo ou UCK.

Le problème politique que pose la province est sans doute l'un des problèmes les plus épineux auxquels s'est confrontée la communauté internationale, et singulièrement l'Union européenne, car il s'agit d'une querelle de légitimité, opposant deux prétentions à la possession d'un même territoire. Des problèmes présentant certaines similitudes ont surgi au moment de la décolonisation, mais la question ne se posait pas alors avec la même acuité en termes de légitimité. Il y a près d'un demi-siècle, André Malraux, s'adressant aux Serbes, avait dit « Le Kosovo c'est votre

Algérie, mais une Algérie qui se situerait en pleine Beauce ». La comparaison laissait quelque peu à désirer dans la mesure où le Kosovo est, pour les Serbes, l'origine de leur nation. Le Kosovo, c'est la vieille Serbie. C'est là que se situent les monastères les plus anciens et les plus prestigieux, symboles de la résistance de la nation serbe à l'occupation ottomane. Mais une chose est certaine, on ne trouvera pas d'issue en se référant à l'histoire.

Afin d'apporter quelques clefs de lecture à cette situation complexe, nous examinerons successivement quelques caractéristiques de la situation actuelle du Kosovo, les projets de règlement qui sont sur la table ou qui pourraient l'être et enfin quelques contraintes qui pèsent à l'heure des choix.

## I - Situation passée et actuelle

---

Le Kosovo est la dernière pièce du puzzle balkanique et sans doute la plus complexe de toutes, comme on pourra en juger en partant d'un état des lieux, d'une description des principaux acteurs et d'une appréciation des enjeux.

Pour dresser un état des lieux il convient de passer rapidement en revue les principaux événements des dernières années, de présenter les grandes réalités et les questions démographiques et de conclure par un rappel de quelques données économiques.

### De l'après seconde guerre mondiale au 10 décembre 2007

La Yougoslavie titiste de l'après seconde guerre n'avait rien à voir avec la création du traité de Versailles. Celle-ci était un état essentiellement unitaire, et cette caractéristique eut tendance à s'accentuer avec le temps tout au moins jusqu'à l'avant-veille de l'éclatement de la seconde guerre.

La Yougoslavie d'après 1945 était au contraire une fédération de six républiques et de deux provinces autonomes de la Serbie marquée par une nette tendance à la décentralisation qui trouva son aboutissement dans la constitution de 1974. La loi fondamentale de cette année faisait presque de la fédération une confédération : le pouvoir du gouvernement fédéral était de nouveau dilué et celui des républiques constitutives encore renforcé. Les provinces autonomes, Voïvodine et Kosovo, accédaient à un statut de quasi république. Dans les enceintes fédérales elles prenaient souvent le contre-pied de la position défendue par la république à laquelle elles appartenaient, la Serbie. La Yougoslavie de Tito se proposait de régler la question des nationalités en reconnaissant les particularités des communautés constitutives tout en organisant la solidarité entre républiques et provinces relativement développées d'une part, et relativement sous-développées de l'autre, par un mécanisme de transferts financiers, dont le Kosovo fut le premier bénéficiaire.

Milosevic se servit du nationalisme serbe dans sa poursuite du pouvoir : il mit fin de fait à l'autonomie des deux provinces, ce qui lui permit, en contrôlant leurs voix dans les enceintes fédérales, de déplacer l'équilibre en sa faveur, circonstance qui ne fut pas étrangère à l'éclatement de la fédération en 1991-1992. La réduction des droits de la population majoritaire exacerbera le nationalisme albanais au Kosovo. Les heurts avec les forces de l'ordre serbes se multiplièrent. La répression s'accentua, avec la crainte puis la réalité d'un nouvel épisode de la politique de nettoyage ethnique qui avait déjà caractérisé les conflits en Croatie et en Bosnie. C'est ce qui déclencha l'intervention militaire de l'OTAN du 23 mars au 10 juin 1999. La fin des hostilités fut marquée par le retrait des forces serbes du Kosovo, accompagné par celui de plus de 200.000 habitants de nationalité autre qu'albanaise, et par le vote de la résolution 1244 le 10 juin par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Une force de l'OTAN, la KFOR, qui comptera jusqu'à 45000 hommes, fut déployée. Une administration provisoire de l'ONU fut mise en place dans la province (mission des Nations

Unies pour le Kosovo, ou MINUK), d'abord sous l'autorité de l'Allemand Michael Steiner, qui mit l'accent sur la nécessité de relever le niveau des normes, juridiques et autres, avant de s'attaquer à la question de fond du statut («standards before status »).

Le 11 novembre 2005 un ancien président finlandais, **M. Martti Ahtisaari**, fut chargé de conduire les pourparlers sur le statut futur de la province et de préparer un projet. Il prit partie pour une indépendance sous supervision internationale de la province, mais, devant la menace d'un veto russe au Conseil de sécurité, le plan fut abandonné. Une **troïka**, à laquelle il est fait référence au début de cette note, fut constituée par le groupe de contact (groupe de liaison et de coordination international réunissant des représentants des Etats-Unis, de la Russie, du Royaume-Uni, de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Italie et de la France, qui fut constitué au début des conflits yougoslaves) en juillet dernier, et chargée d'une ultime démarche pour tenter de parvenir à un accord. Elle doit rendre ses conclusions le 10 décembre 2007 et le groupe de contact doit ensuite rendre compte au secrétaire général de l'ONU. Les élections parlementaires kosovares ont été reportées et ont finalement eu lieu le 17 novembre 2007 en même temps que les élections municipales. Le taux de participation a été de 44,77%. Le nouveau parlement va investir un gouvernement qui héritera de l'épineux dossier du statut.

## Démographie kosovare

Le territoire du Kosovo est actuellement peuplé d'un peu moins de deux millions de personnes, dont plus de 90% d'Albanais. Après les départs de 1999, les Serbes ne forment guère plus de 6% de la population (100.000) : ils sont majoritaires dans le nord de la province (46.000), et dispersés ailleurs, où ils forment des enclaves. Les autres habitants sont des Roms, des Egyptiens, des Turcs, des Goranis, des Bosniaques et des Ashkalis. Goranis et Bosniaques sont des slaves islamisés, parlant le serbe tandis

que les Ashkalis parlent l'albanais. La guerre de 1998-1999 a eu pour effet de consolider la majorité albanaise, au détriment des Serbes, mais aussi des Roms (200.000 avant 1999, 30000 après), et des Goranis (18000 avant, 8000 après) à la suite de déplacements massifs de population dans l'autre sens.

La population albanaise a toujours été caractérisée par son dynamisme démographique : le taux de natalité y est sensiblement plus élevé que dans la population slave. 50% de la population a moins de 23 ans, 75% a moins de 30 ans. Le rapport de forces sur le terrain est d'abord le reflet de cet ascendant démographique albanaise. Mais il résulte aussi du rôle et des appuis apportés par la diaspora albanaise, particulièrement active et importante en Italie et en Suisse. Ce qui est donc clair c'est que le rapport de forces n'a jamais été aussi favorable aux Albanais : personne n'envisage aujourd'hui de retour à un Etat unitaire, un Etat dominé par les Serbes, comme celui qui existait entre les deux guerres. Pour un humaniste, un constat peu amène s'impose : Serbes et Albanais, et, de manière plus générale, Slaves et Albanais, ne se marient pas entre eux. Ils ne se mélangent pas plus facilement que l'huile et l'eau. Ils se distinguent en cela des Slaves de Bosnie, où l'obédience religieuse, ou plutôt celle des ancêtres, n'est jamais apparue comme un obstacle au mariage. Serbes et Albanais forment deux communautés complètement étanches.

### Situation économique et monétaire

Le Kosovo a toujours été la partie la plus déshéritée de l'ancienne Yougoslavie. C'est là que l'on trouvait le revenu par tête le plus faible et c'est là que confluait les transferts qui étaient l'expression concrète de la solidarité organisée à l'échelle de la fédération. Faute d'emplois, les Kosovars étaient voués à l'émigration et à l'assistanat. Sur ce plan, la situation n'a guère changé. 60% de la population en âge de travailler est au chômage. Le salaire mensuel moyen n'est que de €200. L'économie,

largement informelle, est gangrénée par les mafias et les trafics. La société reste organisée sur un mode clanique et la corruption se situe à tous les échelons. Dans le cadre de la mission des Nations Unies, l'Union européenne entérina une forme de séparatisme économique, en introduisant le Deutsche Mark, puis l'euro, pour remplacer la monnaie yougoslave.

### Une mosaïque d'acteurs aux ambitions divergentes

La partie qui pourrait être en train de s'achever met en jeu différents acteurs, les acteurs de l'intérieur, les voisins et des acteurs de l'extérieur. Les acteurs de l'intérieur sont les habitants de la province : nous avons vu la mosaïque de peuples qui coexistent avec les Albanais et les Serbes. Les voisins sont les Albanais d'Albanie, les Macédoniens, majoritairement slaves mais aussi, pour un tiers, Albanais, aux confins du Kosovo, les Serbes, avec leurs minorités musulmanes, albanaise du sud-est de la Serbie et slave au sud-ouest dans le Sandzak, et les Monténégrins, eux aussi avec leur minorité albanaise. La Macédoine est la seule république yougoslave qui n'a pas succombé au nationalisme au moment de l'éclatement de la fédération en 1991-1992. M. Gligorov, premier président de la république, avait veillé à associer Slaves et Albanais dans le gouvernement. Mais la coexistence n'a jamais été facile et un conflit ouvert a pu être évité de justesse en 2001 grâce à l'intervention de l'Union européenne, et à la signature des accords d'Ohrid. La Macédoine et le Montenegro ne s'opposent pas au principe d'une indépendance du Kosovo. Les principaux acteurs de l'extérieur sont les trois membres de la troïka, les Etats-Unis, l'Union européenne et la Russie. Les Etats-Unis ont pris ouvertement parti pour l'indépendance du Kosovo, au besoin en l'absence d'accord au Conseil de sécurité des Nations Unies, en se disant prêts à reconnaître une indépendance qui serait déclarée de manière unilatérale. La Russie, alliée traditionnelle de la Serbie et elle-même confrontée à des visées séparatistes, n'est pas disposée à reconnaître l'indépendance de la province : c'est elle qui a fait échouer le plan Ahtisaari. L'Union européenne, divisée sur

la question, se situe entre les deux, même si elle a évolué dernièrement dans le sens des Américains, et c'est sans doute elle qui détient, avec la perspective de l'adhésion, la carte maîtresse. Les membres de l'Union réservés à l'égard d'une reconnaissance de l'indépendance du Kosovo sont la Roumanie et l'Espagne mais surtout la Slovaquie, la Grèce et plus encore Chypre.

### Enjeux géopolitiques et diplomatiques

Quels sont les enjeux qui se profilent derrière les décisions qui seront prises sur le statut futur du Kosovo ? Le droit international serait de nouveau bafoué en cas de déclaration d'indépendance unilatérale en dehors du cadre du Conseil de sécurité : ce qu'une résolution du Conseil de sécurité a défini, en l'occurrence l'appartenance du Kosovo à la Yougoslavie, seule une autre résolution du Conseil peut le défaire. Et l'indépendance du Kosovo ne manquerait pas d'être invoquée comme précédent, d'abord par les Serbes de Bosnie, et sans doute aussi par les autres, pour la Republika Srpska. On pense encore aux républiques séparatistes du Caucase et, en Espagne, aux aspirations de nombreux Basques et Catalans. Pour l'Union européenne il s'agit d'abord d'assurer la stabilité régionale et de prévenir de nouveaux conflits. L'Union ne peut pas se permettre de recommencer l'erreur que fut son acceptation de Chypre, pays qui accéda à l'Union sans avoir au préalable réglé son problème communautaire. La relation avec la Turquie, déjà délicate, s'en est trouvée durablement altérée. Pour les acteurs régionaux, l'enjeu porte aussi sur l'exacerbation, à l'intérieur de leurs frontières, de leur propre nationalisme : seule la volonté d'accéder à l'UE peut avoir raison de ces réflexes nationalistes.

## II - Perspectives de règlement

---

**Q**uels sont les projets de règlement sur la table, et les autres ? On sait que les deux principaux protagonistes, Albanais et Serbes, sont, dans leur immense majorité, favorables, les uns à l'indépendance du territoire, les autres à une large autonomie qui permettrait de préserver au moins un semblant de souveraineté de la Serbie. On peut imaginer différentes variantes à l'intérieur de ces deux cadres et puis on peut chercher à s'en abstraire avec la conviction que ce serait le seul moyen de sortir de l'impasse.

**L'indépendance** pourrait prendre différentes formes. La première, sanctionnée par les Nations Unies, et donc conforme au droit international, paraît peu réaliste maintenant que la Russie, qui dispose du droit de veto au Conseil de sécurité, a opposé une fin de non recevoir au plan Ahtisaari, un plan qui ne prévoyait pourtant qu'une indépendance encadrée, supervisée, sous surveillance donc. Dans ces conditions le scénario aujourd'hui le plus vraisemblable, après les élections parlementaires du 17 novembre,

et la victoire de Harim Thaci, ex-chef politique de la guérilla kosovare albanaise (UCK), est une déclaration d'indépendance unilatérale, suivie d'une reconnaissance du nouvel Etat par une partie de la communauté internationale. On peut s'interroger sur la viabilité à terme de deux états albanais vivant côté à côté, le premier peuplé de trois millions d'habitants, le second de deux, le premier plus étendu, le second un peu plus développé économiquement. L'indépendance du Kosovo n'apparaîtrait-elle, avec le recul du temps, que comme une étape sur le chemin d'une Grande Albanie ? La question mérite au moins d'être posée. Abstraction faite de ses effets sur son voisinage, un Kosovo indépendant n'est pas nécessairement une formule stable et durable.

**L'autonomie** à laquelle les Serbes se raccrochent a de nombreux antécédents. Même lorsqu'elle fut vidée de sa substance par Milosevic, elle a continué à exister juridiquement. Il est clair en tout état de cause qu'une autonomie à l'intérieur d'une Serbie indépendante devrait s'analyser différemment, et serait a priori, toutes choses égales d'ailleurs, bien moins affirmée, qu'une autonomie dans une Serbie faisant elle-même partie d'une fédération : le cadre serait plus étroit, les marges de manœuvre plus réduites et les transferts financiers plus limités. Pour tenir compte de cette situation et des réalités sur le terrain, le gouvernement de Belgrade met en avant une formule qui serait plus que l'autonomie et moins que l'indépendance, qui correspondait à « 95% d'indépendance et 5% de souveraineté ». Le statut actuel de Hong Kong ou des îles Åland servirait de modèle de référence.

A côté des règlements proposés par les deux principaux protagonistes, d'autres solutions sont envisageables à commencer par une partition, qui permettrait de rattacher le nord de la province à la Serbie, en prévoyant en échange, le cas échéant, le rattachement au Kosovo de quelques communes du sud de la Serbie peuplées majoritairement d'Albanais. Une solution à la fois plus audacieuse et plus ambitieuse qui ne devrait pas être rejetée a

priori, et dont le moindre intérêt ne serait pas de correspondre à l'aspiration commune à l'entrée dans l'Union européenne, serait de créer **un territoire sous tutelle européenne**. Ce serait une façon pour l'Union européenne de ne pas se dérober, et de prendre le problème à bras le corps. Certaines des caractéristiques d'un tel district européen seraient celles d'un protectorat prolongé. La sécurité, la justice et la culture au sens large, y compris l'enseignement, l'administration publique, la protection des cultes, et celle des lieux de culte présentant un intérêt historique, seraient du ressort de la puissance tutélaire. Le programme SIGMA (Support for Improvement in Governance and Management) de la Commission, programme géré par l'OCDE, pourrait être mis à contribution. Le mandat serait limité dans le temps, mais ne serait pas nécessairement de courte durée. Le but serait de développer progressivement, face aux nationalismes et aux réflexes claniques, une culture européenne du droit et de la citoyenneté. L'Europe se chargerait de créer un milieu favorable : en assurant la sécurité elle contribuerait à apaiser les esprits, et en promouvant l'économie, l'aménagement du territoire et le commerce extérieur elle investirait dans un avenir moins marqué par la polarisation politique. Une troisième solution, fondée sur l'idée qu'une coexistence durable entre communautés serbe et albanaise ne peut se concevoir que dans un contexte de **stricte parité**, consisterait à imaginer une fédération, ou un condominium serbo-albanais, englobant la Serbie et ses deux provinces autonomes, la Voïvodine et le Kosovo. Le parlement fédéral serait bicaméral et le nombre de représentants des trois entités constitutives, la Serbie, la Voïvodine et le Kosovo, serait le même à la chambre haute. Après les persécutions, les discriminations, et - le mot n'est pas trop fort - le racisme que les Albanais ont eu à endurer, c'est peut-être la seule forme d'intégration qu'ils seraient disposés à envisager. Mais il y a fort à parier, après la dissolution de la fédération entre la Serbie et le Monténégro, qu'une telle solution ne serait pas acceptable pour les Serbes et qu'elle ne correspondrait pas non plus à un équilibre stable.

### **III - Quelques contraintes qui pèsent à l'heure des choix**

---

L'examen de la situation au Kosovo, en ce début de décembre 2007, à quelques jours sans doute d'une déclaration d'indépendance unilatérale, invite à quelques réflexions de portée plus générale. Les contraintes auxquelles est soumise toute action de l'Union doivent être clairement identifiées. La première a trait aux limites du recours à la partition comme mode de règlement des contentieux territoriaux. La seconde a trait à l'étendue, mais aussi aux limites, du rôle dont la Commission pourra se prévaloir. La troisième se réfère aux contorsions auxquelles conduit le contraste entre la conception nationale et westphalienne de la politique en Serbie et au Kosovo, et la conception post-moderne, post-westphalienne, de l'Union européenne, où l'idée d'Etat-nation s'est partiellement éclipsée devant celle de souveraineté partagée.

## **La partition, solution peu convaincante, à en juger par les précédents historiques**

Il n'est pas inutile de s'interroger sur la valeur de la partition comme moyen de résoudre les conflits territoriaux. Le Royaume-Uni y a eu recours à plusieurs reprises dans le dernier siècle : Irlande, Inde-Pakistan, Israël-Palestine. Chypre, ancienne possession britannique, s'est engagée sur la même voie en 1974. Force est de constater que les résultats n'ont pas été encourageants. Les changements de frontière engendrés par les partitions ont entraîné des déplacements de populations, souvent massifs, parfois tragiques. Elles ont créé de nouveaux problèmes de minorités et de réfugiés. Les conflits ont été déplacés plutôt que réglés.

## **La faible marge de manœuvre des institutions européennes et l'obligation de résultat**

Il convient ensuite de prendre la juste mesure de la marge de manœuvre dont dispose la Commission. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra se fixer des objectifs réalistes. On a pu reprocher à l'Union européenne, et à la Commission, un certain manque d'imagination, et d'audace, dans sa gestion des dossiers de l'ancienne Yougoslavie. La cohérence de son action a été mise en cause. Ainsi avait-elle commencé par défendre l'intégrité territoriale de la Yougoslavie avant de se déjuger et de reconnaître l'indépendance des républiques constitutives. Certains observateurs lui avaient conseillé, devant la tournure inquiétante qu'avaient pris les événements en 1990-1991, d'ouvrir les portes de l'Union à la fédération yougoslave tout entière, sous conditions et avec des délais. L'une des motivations des tentations séparatistes des Slovènes et des Croates était en effet l'idée qu'ils pourraient rejoindre plus rapidement l'Union en quittant la fédération qu'en y restant. Ce calcul s'est avéré exact pour les deux protagonistes mais ses conséquences, en termes de conflits, ont été

désastreuses pour l'ensemble de l'ancienne Yougoslavie, à l'exception peut-être de la Macédoine. La politique étrangère et de sécurité commune de l'Union a été discréditée avant même de vraiment voir le jour.

L'Union européenne a alors manqué de vision en ne discernant pas les effets à moyen terme des décisions qu'elle prenait ou plutôt des initiatives qu'elle ne prenait pas. Elle ne doit pas répéter cette erreur s'agissant du Kosovo. Cette fois elle doit monnayer avec soin et précision ce que Serbes et Albanais attendent le plus d'elle, à savoir l'adhésion. Il s'agit, dans le cas d'espèce, d'aller bien au-delà des critères de Copenhague. Il faut imaginer un cahier des charges nettement plus détaillé et contraignant, s'étendant par exemple à des obligations en matière de restitution d'archives. Cette question est importante, en raison de l'intérêt pour la paix de pouvoir assurer un réexamen, de manière ouverte et contradictoire, de certaines prétendues vérités historiques, et aussi pour de simples raisons d'identité : les Kosovars ont perdu leur état civil. Il faudrait commencer par lier les deux questions, en excluant toute perspective d'entrée dans l'Union en l'absence de règlement sur le Kosovo. Il ne faudrait pas s'arrêter là. La solution du conflit kosovar, l'Union devrait le faire savoir avec force, sans ambages, relève d'abord de la responsabilité des deux protagonistes : ce n'est pas à l'Union européenne de s'en charger. Sauf à obtenir un quasi blanc seing des deux parties pour s'engager sur la voie d'une tutelle du type de celle qui a été décrite plus haut, l'Union devrait se retirer de la négociation, en se contentant d'un rôle extérieur, un rôle de facilitateur et de médiateur, sauf en matière de sécurité et de maintien de l'ordre, où sa présence militaire et policière s'avérera sans doute indispensable, pendant plusieurs années encore, pour prévenir tout retour à la violence. L'Union, et la Commission, devraient avoir d'autant moins de mal à s'en tenir à ce rôle plus modeste, plus en retrait, moins interventionniste, que l'opinion publique européen

CETTE FOIS L'UNION EUROPÉENNE DOIT MONNAYER AVEC SOIN ET PRÉCISION CE QUE SERBES ET ALBANAIS ATTENDENT LE PLUS D'ELLE, À SAVOIR L'ADHÉSION.

ne a tourné : elle se montre désormais bien plus réservée à l'égard des perspectives de nouveaux élargissements. Cette réticence a été qualifiée par la presse de langue anglaise d' « *enlargement fatigue* ».

### **La polarisation autour de l'idée d'Etat-nation**

Les sociétés de la Serbie et du Kosovo ont fait preuve ces dernières années, à des degrés divers, d'un nationalisme outrancier qui ne fait pas bon ménage avec les valeurs européennes. Elles restent fortement polarisées, comme le montrent les amendements apportés à la constitution de la Serbie, amendements qui n'ont pas été soumis à l'approbation des Albanais du Kosovo, fait significatif, ainsi que la mauvaise volonté opposée par les Serbes à la mise en pratique des dispositions de la résolution 1244. Le choix que viennent de faire de leur côté les électeurs du Kosovo témoigne de la même intransigeance. Dans ces conditions, l'accès à l'Union européenne ne devrait se concevoir qu'après une longue période d'apprentissage. On est loin de la sagesse allemande face au sort de Königsberg, devenue Kaliningrad, la ville des sacres, la ville de Kant. On est loin aussi de l'idée de patriotisme civique chère à Habermas.

### **Conclusion**

---

Tout porte à croire que les pays de l'Union européenne, ou tout au moins la grande majorité d'entre eux, se prépare maintenant à reconnaître une indépendance du Kosovo qui sera déclarée unilatéralement peu après le 10 décembre, peut-être dès le mois de janvier 2008. Wolfgang Ischinger, le diplomate allemand chevronné qui préside les négociations de la troïka, ne se fait d'illusions ni sur les chances de parvenir à un accord avant le 10 décembre, ni sur l'intérêt de poursuivre les pourparlers au-delà.

Mais il n'est peut-être pas trop tard pour faire marche arrière, pour refuser de mettre en route un engrenage qui n'est pas sans rappeler l'aventure irakienne, dans la mesure où les conséquences d'une action extérieure, en l'occurrence, non pas une invasion, mais la reconnaissance d'une indépendance déclarée unilatéralement, n'ont pas été suffisamment analysées et pesées, à supposer même qu'elles aient été correctement identifiées. L'Union européenne ne devrait pas emboîter le pas aux Américains, pour lesquels les enjeux dans la région ne sont pas les mêmes.

La présidence de l'Union européenne revient le premier janvier à la Slovénie, république qui faisait partie de l'ancienne fédération yougoslave. Une autre république de l'ancienne Yougoslavie, la Croatie, occupera un siège au Conseil de sécurité. Les diplomates de l'une et de l'autre connaissent suffisamment les Balkans, et la courte histoire de leurs Etats, pour se défier de toute action susceptible d'attiser les flammes.

## Bibliographie

---

**Alfons Michael**, Of standards and status: the role of the European Union in Kosovo: from UNSCR 1244 to the future status talks, Südosteuropa (München, Südostinstitut), (2006) 54. Jahrg.: Nr.3, p.339-379 : tabl.

**Ahtisaari Martti**, rapport sur le statut futur du Kosovo, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, adressé au Conseil de sécurité des Nations unies le 26 mars 2007 (<http://www.unosek.org/docref/rapport-francais.pdf>).

**Chevallier Eric**, L'ONU au Kosovo, leçons de la première MINUK / Institute for Security Studies, European Union, 2002.

**Cleland Welch Anthony**, Achieving human security after intra-State conflict: the lessons of Kosovo, Journal of Contemporary European Studies, (2006 -08), vol.14: n°2, p.221-239.

**Commission internationale sur les Balkans** des Fondations Robert Bosch, Roi Baudouin, Marshall des Etats-Unis (section allemande), Charles Stewart Mott, sous la présidence de Giuliano Amato, The Balkans in Europe's Future, avril 2005.

**Commission européenne**, Un avenir européen pour le Kosovo, COM (2005) 156 du 20 avril 2005.

**Conseil Économique et Social**, Les Balkans Occidentaux et l'Union Européenne, étude présentée au nom de la section des relations extérieures par M. Alain Terrenoire, rapporteur, 2 oct.2007.

**Debié Franck**, Balkans : une criminalité (presque) sans mafias?, Critiques internationales 2001-3, n°12.

**Dérens Jean-Arnault**, le mythe d'un Kosovo multiethnique, Etudes, janvier 2007.

**Dérens Jean-Arnault**, Kosovo, année zéro, Paris-Méditerranée, 2006.

**Dérens Jean-Arnault**, Impasse dangereuse au Kosovo, (2006, automne) n°113, p.371-392.

**Dérens Jean-Arnault**, Indépendance du Kosovo, une bombe à retardement : les propositions contestées des Nations Unies, Monde diplomatique, (2007-03)54e année: n°636, p.6-7.

**Dérens Jean-Arnault**, Kosovo : année zéro / Jean-Arnault Dérens ; préface de Marek Antoni Nowicki, Paris : Editions Paris-Méditerranée, impr. 2006.

**Dérens Jean-Arnault**, Le mythe d'un Kosovo multiethnique, Etudes, (2007-01) t. 406:n°1, p.21-31.

**Freedom House**, Nations in Transit 2007, Democratization from Central Europe to Eurasia, p349 – 371.

**Gallup's Balkan Monitor Data 2007**, Emerging Conflict in Kosovo?

**Garde Paul**, De la question d'Orient à l'intégration européenne, in Questions internationales (la documentation française), Les Balkans et l'Europe, n°23 janvier-février 2007.

**Hehir Aidan**, Kosovo's final status and the viability of ongoing international administration, Civil Wars, (2007-09), vol.9: n°3, p.243-261.

**Hoxhaj Enver**, The politics of partition in Kosovo, Südosteuropa (München, Südostinstitut), (2006) 54.Jahrg.: Nr.3, p.380-403.

**Huet Véronique**, Le droit d'autodétermination au Kosovo, Revue de la recherche juridique, droit prospectif, vol.32: n°1 = n°117, p.443-459, 2007-11-20.

**Jarstad Anna**, To share or to divide? Negotiating the future of Kosovo, Civil Wars, 2007-09, vol.9:n°3, p.227-242.

**King Lain**, Whit Mason, Peace at any price: how the world failed Kosovo, 2006.

**Lizin Anne-Marie** (Dirigée par) et coordonnée par Moritz Ehrmann et Elena Karagoulian, Kosovo, l'inévitable indépendance, 2007.

**Montbrial de Thierry**, L'enjeu de l'indépendance du Kosovo, Le Monde du 7 avril 2007.

**Papadimitriou Dimitris**, Petrov, Petar, Greicevci, Labinot, To build a State: Europeanization: EU actorness and State-building in Kosovo, European Foreign Affairs Review, (2007, Summer) vol.12:n°2, p.219-238.

**Rioust de Largentaye**, Bertrand, Buschek Tamara et Dupuis Fabien, Le pardon et la promesse : Pour une approche plus régionale de la question des Balkans par l'UE, Policy Paper n°21, *Notre Europe*, mai 2006.

**Roger-Machart Jacques**, Pour une nouvelle approche de l'Union européenne au Kosovo, Revue internationale et stratégique, (2007, automne) n°67, p.9-15.

**Tansey Oisin**, Democratization without a state: democratic regime-building in Kosovo, Democratization, (2007 – 02), vol.14: n°1, p.129-150.

**Triantafyllou Dimitris N.**, Quel statut pour le Kosovo ?, Cahiers de Chaillot, (2001-10) n°50, p.1-6,1-119.

**Tziampiris Aristotle**, Kosovo's future sovereignty: a role for the European Union, (2005-05) vol.5: n°2, p.285-299.

**Van Meurs Wim**, Kosovo's post-status status and EU conditionality, Südosteuropa Mitteilungen, (2006) 46.Jahrg.: Nr.1, p.18-29.

**Van Meurs Wim**, Main focus Kosovo, Südosteuropa Mitteilungen, (2005) 45.Jahrg.: Nr.03, p.23-92.

**What should be done in the Western Balkans?**, Slovak Foreign Policy Affairs, (2005,Fall) vol.6: n°2, p.7-94: graph.

**Vucheva Elitsa**, Balkans Crossroads, a Friends of Europe Background Report, November 2007.

**Vukadinovic Nebojsa**, Bilan des transformations économiques depuis 1991, in Question internationales (la documentation française), Les Balkans et l'Europe, n°23 janvier-février 2007.

**Woodward Susan L., Does Kosovo's status matter? On the international management of statehood, Südosteuropa (München, Südostinstitut), 2007, 55.**  
Jahrg.: Nr.1, p.1-25.

#### **SITES INTERNET**

**Statistical Office of Kosovo, Series 1: General Statistics, Kosovo in figures 2006,**  
<http://www.ks-gov.net/esk>

**Site du UNMIK online:** <http://www.unmikonline.org/>

**Site of the European Agency of reconstruction:** <http://www.ear.europa.eu/home/default.htm>

**Site du Courrier des Balkans:** <http://balkans.courriers.info/>

**Site on the Kosovo status process:** [www.kosovocompromise.com](http://www.kosovocompromise.com)

#### **Mentions légales**

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.



La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte. La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© *Notre Europe*, décembre 2007